

**COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux Mil vingt et un,

Le jeudi 16 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

**Etaient présents** : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Arnaud POMAREDE, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Anthony BUONANNO, Maëva LE HUERON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés :**

Isabelle DUMANGE par Jean-François GIRARDIN  
Géry MIRAT par Régine MERRAD  
Stéphanie CAROUGEAT par Maëva LE HUERON  
Nelli BALIKIAN par Adrien NIEUWMUNSTER  
Joël FRANCOIS par Maryse PETIT  
Christel WILMES par Jack HIRTZIG  
Nathalie CARTIER par Magali CHABROL  
Laurent PINEAU par Pascal DAUTREVAUX

**DATE DE LA CONVOCATION** : 10 décembre 2021

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS** : 10 décembre 2021

**DATE D'AFFICHAGE** : 10 décembre 2021

**Maëva LE HUERON a été désignée secrétaire de séance**

|   |
|---|
| <b>Nombre de membres en exercice : 22</b> |
|---|

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Présents : 14 + 8 pouvoirs</b> |
|-----------------------------------|

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2021.

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et les marchés à procédure adaptée.

**AUTORISE** en application de l'article 3 I 1° et 2° de la loi du 26/01/1984 le recrutement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet en fonction des nécessités de service, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

**AUTORISE** en application de l'article 3 I 2° de la loi du 26/01/1984 le recrutement d'un Adjoint du Patrimoine contractuel à temps non complet soit 24/35<sup>ème</sup> pour la mise en place du nouveau réseau TCM et MDA, pour une durée maximum de 6 mois pour une période de 12 mois consécutifs.

**MODIFIE** le tableau des effectifs en supprimant un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, en filière administrative et en créant un poste d'Attaché Territorial, catégorie A, en filière administrative affecté à la direction des services.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P.D (Règlementation Générale sur la Protection des Données) avec le Centre de Gestion de l'Aube.

**PRONONCE** la désaffectation des quatre logements de fonction d'instituteurs du groupe scolaire FERRY-BROSSOLETTE (3 logements dans la section primaire Brossolette sise rue Pierre Brossolette et 1 logement dans la section primaire Ferry sise rue Jules Ferry).

**AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section AL n°75 au profit de Madame Evelyne JACQUEMOT au prix principal de 15.000,00€ (quinze mille euros) suite au désistement de Madame Nicole VIDAL.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les indemnités perçues suite à des dépôts de plaintes de la collectivité et demandes du Parquet.

**DECIDE** de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2021 pour un montant total de 35 920 euros : 17 000 euros en section de fonctionnement et 18 920 en section d'investissement.

**DECIDE** de créer le R.I.F.S.E.E.P à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le grade d'Animateur Territorial et de mettre à jour celui du grade de Technicien Territorial.

### Questions diverses :

- Monsieur Jean-François GIRARDIN demande le montant des dons collectés à l'occasion du Téléthon 2021 : Monsieur Pascal DAUTREVAUX lui répond que les comptes ont été faits. Les dons s'élèvent à 3.942,26€.  
Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation active et leur bonne humeur à l'occasion de cette manifestation.
- Madame Magali CHABROL remercie les conseillers municipaux pour leur aide pour les chorales de l'Avent.
- Madame Magali CHABROL informe que les agendas 2022, les cartes de vœux de Monsieur le Maire et le Patroclien seront distribués par les services techniques communaux à compter du lundi 20 décembre 2021.
- Madame Régine MERRAD fait le point sur la distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans. Madame Régine MERRAD remercie les conseillers municipaux qui ont aidé à la préparation des colis de fin d'année et demande à ce qu'on lui remonte les remarques qui sont faites lors de la distribution.
- Monsieur le Maire informe que LEROY MERLIN a acquis le bâtiment de l'ancien établissement ALINEA. Il précise qu'il sera très vigilant à l'instruction du dossier de permis de construire.
- Monsieur le Maire évoque les demandes de parrainage qu'il reçoit pour les élections présidentielles et précise qu'il ne répondra à aucune d'entre elles.
- Monsieur Pascal DAUTREVAUX demande à Madame Maryse PETIT si elle a des premiers échos de la mise en sens unique d'une partie de la rue Edme Denizot. Maryse PETIT est satisfaite du dispositif mis en place et précise que quelques-uns n'ont pas respecté la nouvelle réglementation. Elle remercie les services techniques pour la mise en place de la signalisation.

Séance close à 19 heures 45.



Le Maire,

Jack HIRTZIG

